L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73, — NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 30 AOUT 1865 — entre les rues Bienville et Conti.

NOUVELLE-ORLEANS
MERCREDI MATIN, 30 AOUT.

Ventes à l'encan de ce jour.
Pour l'heure et les détails, voir aux annonces

Par E. Roger & Co—à leurs salles d'encan, vente sans réserve, de cotonnade et fournitures, cotonnades fine, bottes, souliers, brodequins, chapeaux et marchandises sèches.

Par O. Valeton—65 Gravier, pois, thé, tabac à chiquer, morue, vermicelle, savon, huiles, whisky, &c.

Par E. M. Jacobs—au No 36 du Passage de la Bourse, marchandises sèches, meubles, &c.

Par Hoffman & Marks—au No 30 de la rue de Chartres, marchandises sèches.

Par E. Guillotte—à sa salle d'encan, meubles de succession.

Par D. E. Morphy—sur la levée, au pied de la rue Lafayette, farine légèrement avariée.

Arrivée du Fung Shuey.

Le steamer *Fung Shuey*, parti de New-York le 18 août, est arrivé hier matin. On trouvera la liste de ses passagers dans notre partie anglaise.

La ferme des Levées.

Nos confrères du *Picayune* et du *True Delta*, en traitant la question de la ferme du port ou d'une section du port, s'éloignent, sans paraître s'en apercevoir, du point véritablement essentiel. La question n'est pas de savoir si les contrats passés aujourd'hui et consentis par l'autorité municipale qui gouverne la ville, seront valables demain, ou dans un mois, ou dans un an, avec une autre administration, mais la question est de savoir si à une époque aussi transitoire et dans une situation aussi précaire que celle où nous sommes, il peut être économiquement permis de faire des contrats de dix ans pour le fermage des divers quais de la ville.

Le *Picayune* défend les baux à long terme, en disant que, sans cette condition, on ne trouvera personne qui veuille s'engager dans des réparations de quais fort dispendieuses. Mais notre confrère oublie le passé. Nous l'avons déjà dit il y a plusieurs jours, et nous l'avons dit aussitôt que nous avons appris l'intention où était l'autorité municipale d'affermer les droits de wharfage à la condition, par les fermiers, de se charger des frais de réparation et d'entretien des levées et des débarcadères, le premier essai du système eut lieu en 1856, à une époque de détresse financière pour la ville, à une époque où tous les quais, depuis l'extrémité du Quatrième District jusqu'à l'extrémité du Troisième, étaient dans l'état le plus pitoyable, et le premier essai du système eut lieu pour trois ans seulement. On obtint pour ces trois années plus de $500,000, et tous les quais furent admirablement réparés, nous pourrions dire presque reconstruits; et c'est la seule fois que le bail ait été exécuté en entier, c'est à dire la seule fois qu'il ait expiré à son terme naturel, le terme même du contrat.

Le second bail fut passé pour cinq ans, comme essai encore. Le conseil municipal s'était imaginé qu'il obtiendrait une somme proportionnellement plus forte en donnant un terme plus long. Il n'obtint rien de plus; mais il obtint le même succès qui avait du premier coup été fort beau comparativement au passé. Les droits de wharfage qui avaient été adjugés pour plus de $500,000 en 1856, furent adjugés trois ans plus tard pour une somme qui ne s'éleva pas à $800,000, bien que la durée du bail eût été étendue de deux années. Ce dernier contrat fut interrompu et abolit forcément par le blocus.

On voit par là qu'un terme de trois ans vaut autant qu'un terme de cinq, et par conséquent autant qu'un terme de dix, pour attirer les fermiers. On donnerait un terme de vingt ans qu'on ne tirerait pas des quais du port un dollar de plus, par la considération que fait valoir le *Picayune*. Tout le monde sait que les quais exigent un entretien continuel, et que les débarcadères même reconstruits à neuf ne peuvent pas durer plus de trois années.

D'ailleurs en admettant qu'ils pussent durer plus longtemps, il est certain que les fermiers, avec un terme de cinq ou dix années, les laisseraient toujours dans un état misérable à la fin de leur bail. Ils ne les répareraient certes pas un an avant de les rendre à la ville. Ainsi, à supposer, comme le dit notre confrère du *Picayune*, que la réparation de ces wharves doit coûter $250,000, cette somme ne serait pas un boni pour la ville, car les réparations qui auraient coûté cela seraient certainement usées avant la fin du bail, il faut toujours compter que la ville ne recevra jamais aucun wharf en bon état de service à l'expiration des contrats.

Mais la question de la durée du bail n'est pas la seule qui doive nous occuper ici. Il y a aussi la question de concurrence, question capitale et qu'aucune administration ne saurait négliger sans manquer à ce que la charte prescrit. L'adjudication de la ferme des levées doit se faire avec toute la publicité possible et en appelant tout le monde à l'examen de cette opération. Il faudrait que cette adjudication se fît aux enchères publiques pour le tout et ensuite pour diverses sections en partie brisées, afin de faire concourir à l'opération tous les entrepreneurs, tous les spéculateurs, les grands comme les petits, et de profiter de toutes les offres. Les chiffres offerts pour la totalité des quais et pour les diverses sections prises séparément, détermineraient les contrats.

Nous ne reviendrons pas sur d'autres considérations que nous avons déjà émises. Nous croyons en avoir assez dit pour que tout le monde puisse comprendre la question et la décider en pleine connaissance de cause.

LE SERVICE POSTAL.

Nous nous demandons vainement ce qui empêche la reprise des communications postales dans le Territoire. Il est bien facile de nommer des maîtres de poste et d'assurer à peu de frais le transport des lettres et des journaux par des entrepreneurs particuliers. Si le maître de poste de la Nouvelle-Orléans voulait prendre l'initiative du mouvement, le service serait bientôt rétabli. Voici, au sujet des malles, ce que nous lisons dans un journal de New York du 18 août :

"On s'occupe activement de réorganiser le service des malles dans les Etats du Sud. Le directeur général des postes vient d'adresser à tous les gouverneurs de cette région, une circulaire dans laquelle il leur apprend que les lettres et journaux seront expédiés régulièrement dès que chaque Etat aura remis ses chemins de fer en exploitation. Déjà, un certain nombre de maîtres de poste ont été envoyés dans les principales villes méridionales. La Virginie, la Caroline du Nord, une partie de la Géorgie et de la Floride, le Tennessee et la Louisiane sont déjà desservis par le nouveau service. Il en sera bientôt de même des autres districts du Sud."

SHREVEPORT.—On avait annoncé qu'un grand incendie avait réduit en cendre la ville de Shreveport, Louisiane, mais, heureusement, il paraît que la nouvelle est fausse, à en juger d'après ces quelques lignes que nous trouvons dans le *Times* d'hier soir :

Nous apprenons du major W. O. Long, ingénieur en chef et membre de l'état major du général Veatch, qu'il n'y a pas un mot de vérité dans le rapport qui a couru sur l'incendie de Shreveport. Le major Long est arrivé hier soir sur le steamer *Capitole*, dernier bateau venu de ce point. Le capitaine Taragona du *Capitol*, confirme l'assertion du major Long.

Paroisse Plaquemines.—Nous empruntons les paragraphes suivants à l'*Empire Parish*, journal qui a succédé au *Rizier* de Pointe à la Hache :

Au moment de mettre sous presse nous apprenons qu'un incendie a eu lieu chez M. Nicolas Quinzzarro, au Quartier des Buras, en cette paroisse, et que son magasin et toutes ses bâtisses ont été entièrement détruites. L'on évalue la perte à environ $25,000. L'enregistrement de ses rapports un revenu annuel de $4000, a été aussi la proie des flammes. Nous regrettons beaucoup cet incident fâcheux éprouvé par M. Quinzzarro qui est un homme de mérite, qui a acquis sa propriété par un rude travail et de fortes économies.

—Nous regrettons d'informer nos lecteurs que les fièvres intermittentes et rémittentes sévissent considérablement dans la paroisse. Si nous sommes bien informés il y a eu une ou deux victimes de ces fièvres. La chaleur est intense.

—Nos champs ont une belle apparence. Nous ne sommes pas loin d'arriver à notre prédiction et nous voyons avec plaisir arriver l'époque où nos habitants pourront bientôt envoyer à la Nouvelle-Orléans environ 5000 boucauts de sucre, 30,000 sacs de riz et 1,000 balles de coton. Les orangeries rapporteront environ $100,000.

—Nonobstant la grande quantité d'huîtres que fournit la baie du Barataria, cette somme informée qu'elles ont presque toutes été détruites. Le fait est que depuis près de trois années le marché de la Nouvelle-Orléans a été pourvu de ce bivalve exclusivement du Barataria et de ses environs.

INSTITUT ST LOUIS.—Si cet établissement était moins connu, nous regarderions comme un devoir envers son habile directrice, Mme E. Deron, et aussi envers le public d'en faire ressortir tout le mérite et toute la supériorité. Nous aurions à écrire un long article sur tous les avantages qu'il offre aux familles une institution qui prête une attention scrupuleuse à tous les enseignements propres à orner l'esprit comme à former le cœur des jeunes filles. Mais dès qu'il s'agit de l'Institut St Louis, notre tâche est facile et courte. On sait depuis longtemps ce qu'il est, et tout ce que nous pourrions dire n'ajouterait rien à sa réputation. Nous annoncerons seulement que le cours de musique vocale y recommencera, à partir de septembre, sous la direction de Mme C. Boudousquié et l'étude du piano sous la direction de Mme Leffenbeurre. Le dessin et la peinture accompagneront la musique et rien ne sera épargné pour développer chez les jeunes élèves le goût d'un art si justement apprécié dans le monde. Ainsi les études sont complètes à l'Institut St Louis, elles embrassent tout ce qui est essentiel à l'éducation de la jeunesse. Quant au local, nous n'en connaissons pas qui soit plus favorable à la santé des élèves, ce local offrant tout à la fois de l'air, de l'espace et l'agrément d'une vue magnifique en bonne.

Nouvelles télégraphiques

(*Télégrammes du 28.*)

Le major général Curtis ayant appris qu'un grand troupeau de bêtes à cornes, appartenant au gouvernement confédéré, se trouvait sur les frontières du Tennessee du côté de la Virginie, avait envoyé une petite force pour le prendre. Mais cette force en a été empêché par des maraudeurs et des guerillas qui l'ont repoussée.

En conséquence, le colonel Sumner a été expédié sur les lieux avec des forces plus considérables pour opérer cette capture.

Une dépêche de Washington au *Herald* nie l'assertion de l'*Evening Post*, de laquelle il résulterait que les autorités navales n'ont encore fait aucun préparatif pour s'emparer du Shenandoah.

Les ventes de chevaux et de mulets du gouvernement ont été arrêtées en divers endroits. Il faut envoyer cependant une force à cheval pour poursuivre les Indiens qui ont détruit dernièrement cinq milles de la ligne télégraphique des Etats Unis.

On rapporte que M. Jeff. Davis a dit à un officier qu'il n'avait jamais entendu parler de Wirtz avant son arrestation. M. Davis dit que sa santé est bonne, bien qu'il ait des furoncles à la jambe et une légère touche d'érysipèle.

Deux cargaisons de Coolies sont arrivés à Honolulu, îles Sandwich, pour les travaux de plantation.

L'expédition du général Conner à Augusta, dans les hauts de la rivière Powder, à l'Ouest du Fort Laramie, a eu un plein succès. Les Indiens se retirent promptement.

Les journaux de Shanghae pressent les autorités de cette ville de prendre des précautions contre la peste russe.

Une collision a eu lieu sur le chemin de fer de Long Island, N. Y. Les machines Gén. Grant et Gén. Sherman se sont brisées. Quatre ou cinq personnes ont été tuées et beaucoup ont été blessées.

Edward B. Ketchum a été appelé devant la cour. Il a demandé un ajournement de son procès, en l'absence de son avocat, ce qui lui a été accordé. Ketchum a été conduit aux Tombes.

Le procès Wirtz se poursuit. Rien de nouveau n'a été découvert aujourd'hui.

Mme E. Griswold, visite riche dame de Burlington, Vermont, a été trouvée assassinée chez elle, où on a pris beaucoup d'argent. Les assassins sont encore inconnus.

Une dépêche de Washington au *World* dit que l'ordre qui autorise la délivrance de passeports aux soldats rebelles sous parole, est le signal d'une émigration générale de notables rebelles, sous la conduite des généraux Lee, Longstreet, Ewell, Beauregard, D. H. Hill et Gardner qui se préparent à partir et qui seront suivis par des centaines d'autres d'un rang inférieur.

L'état du gouverneur Brough, de l'Ohio, a empiré beaucoup. On a perdu l'espoir qu'il puisse se remettre.

Télégrammes du 29.

On a reçu à New York des dates de Brownsville du 5 courant.

Le señor Robles, ministre mexicain des travaux publics, avait fait une visite au général Steele.

On attendait d'un jour à l'autre le señor Rogers et le général Ortega.

La visite est relative à quelque chose qui doit avoir lieu sur le Rio Grande.

On écrit de Washington que la situation financière du gouvernement est point embarrassée.

Le directeur général des postes a accepté l'offre de la compagnie de la malle du Pacifique pour un service entre San Francisco et la Chine, par les îles Sandwich et le Japon. Une subvention de $500,000 est accordée pour douze voyages par an.

Le secrétaire du Trésor est informé qu'il se fait de grandes opérations de contrebande sur la frontière canadienne. M. Sargent, commissaire de la douane, a été envoyé pour s'enquérir des faits dénoncés.

Une bagarre a eu lieu le 27 à Est New-York, plusieurs wagons ont été démolis et les gens ont été battus.

On attend dans quelques jours, au Canada, l'arrivée de John C. Breckinridge et de l'ex-sénateur Mason.

Le 29, à 10 h. A. M. l'or à New York était à 144 1/4, le coton à 44 3/4.

Nouvelles du Nord
PAR L'OUEST.

Voici ce que nous avons trouvé de plus intéressant dans les journaux de l'Ouest, du 24, apportés par le bateau à vapeur M. S. Mephan :

Arrivée de Suédois à Richmond.

Washington, 23 août.—Le Richmond *Republic* d'aujourd'hui dit : Soixante et quelques Suédois venus de leur pays par la voie de New York, sont arrivés dans cette ville hier, pour gagner la haute vallée de James où se trouve déjà une colonie florissante de leurs compatriotes.

George A. Clifford, de l'Illinois, employé du Bureau du Revenu de l'Intérieur ici, s'est suicidé la nuit dernière en sautant du cinquième étage de l'Hôtel National. Il a expiré à l'instant.

Il y avait encore à la Maison Blanche aujourd'hui plus de monde que le jour précédent.

On remarquait dans la foule 25 dames qui ont toutes été reçues sans délai par le président. Chacune d'elles avait ses droits particuliers à une audience.

Après les avoir congédiées, le président a reçu Hershell N. Johnson, ex-candidat pour la vice-présidence, auquel le président a pardonné l'autre jour. L'entrevue a duré près d'une heure.

Le président paraît être en bonne santé, malgré ses travaux ardus.

Le commandant du District oriental de l'Arkansas rapporte que pour le mois de juillet il n'y a pas eu d'augmentation dans le nombre des rations distribuées aux indigens. Il dit que pour empêcher l'oppression et l'abus il a envoyé deux compagnies d'infanterie à Madison, à la rivière St. Francis, et deux compagnies à Laconia, ces deux localités étant le centre d'une communauté hostile aux affranchis.

Le général Ewell s'est rendu chez l'avocat-général, aujourd'hui, pour lui parler de sa demande de pardon qui paraît déterminé à mener à bonne fin.

New York, 23 août—Des spéculateurs tâchent de faire monter le charbon au prix où il était l'année passée, mais ce sera difficile attendu que les besoins du gouvernement ont beaucoup diminué.

Washington, 23 août—La convention avec la Colombie étend de neuf mois le délai précédemment fixé pour l'examen et le règlement des réclamations privées.

On a reçu la nouvelle que la législature de Buenos Ayres a passé une loi qui autorise le gouvernement à donner le nom de Lincoln à la première ville qui sera fondée dans la province, en mémoire du dernier président des Etats-Unis.

Cairo, 23 août—Les journaux de Memphis du 21 contiennent ce qui suit : Une attaque a été faite sur la geôle dans le comté Dyer, Tennessee, par des hommes à cheval, l'avant dernière nuit, par une troupe de bandits, dans le but de délivrer quelques uns des leurs qu'on y avait enfermés pour raison de meurtre. Les soldats vinrent sur les lieux et tuèrent quatre des turbulents. Les autres prirent la fuite.

Le Memphis *Bulletin* qui a toujours été unioniste sans condition, dénonce avec amertume la lettre du gouverneur Brownlow contre les Juifs.

Les chenilles dévorent la récolte de coton sur la rivière Tallahatchie.

Arrestation d'un complice supposé de Booth.

Indianapolis, 23 août.—Un individu nommé Lemos, supposé complice de l'assassin Booth, et une femme qu'on croit être Janie Teffley, ont été arrêtés au Fort Wayne, Indiana, hier, par ordre du général Hovey, commandant militaire de l'Indiana. Tous deux sont maintenant en prison. Lemos est le même individu arrêté dernièrement à New Haven, Connecticut, pour lequel il s'était échappé.

Procès de Wertz.

Washington—Le colonel Chapman lit à la commission un ordre du département de la guerre qui dissout l'ancienne commission et qui en nomme une nouvelle composée des mêmes membres. Le prévenu traduit devant les juges, il lui a été donné lecture des accusations et spécifications formulées contre lui, lesquelles ne diffèrent des premières que parce que les noms du général Lee, de Seddon et de Northrop n'y figurent pas. L'accusation de meurtre y est maintenue, sont maintenus aussi tous les autres chefs de prévention.

Un renvoi est demandé par le juge Hughes qui se fonde sur ce qu'il n'a pas reçu de notification en temps opportun. Le juge-avocat Chapman se y oppose nullement si la cour y consent.

M. Peck, un des avocats pour la défense, suggère à la cour que la procédure récente, c'est à dire la nomination d'une nouvelle commission et les modifications du réquisitoire, nécessitent un nouveau système de défense et que cela prendrait du temps.

Le juge Hughes appuie son collègue et mettant sur l'... [illegible]

M. Peck se résumant dit : Comme le prisonnier a comparu déjà et que sa vie a été mise en péril, il a droit maintenant ou à un acquittement ou à être jugé sur les premiers chefs d'accusation. Il croit que toutes les autorités civiles et militaires sont concluantes sur ce point. Si le prisonnier n'est pas acquitté dans de telles circonstances, il a droit à tous les bénéfices d'un acquittement.

Le président de la cour demande à M. Peck s'il agit encore comme avocat. M. Peck répond négativement.

Les avocats de Wertz croyant avoir fait pour lui tout ce qu'ils pouvaient faire en pareilles circonstances se retirent.

Le président dit au juge-avocat qu'il a écrit comme le conseil du défendeur. Le juge Hughes et ses associés collègues s'étant retirés, le juge avocat Chapman dit que comme la responsabilité de la défense reposait sur lui, il demande un ajournement à demain. La cour y consent et s'ajourne.

JEFFERSON ACADEMY.—On verra dans nos annonces que cet ancien établissement, si populaire non seulement dans notre ville mais encore dans tout l'Etat, reprendra le cours de ses classes lundi prochain 4 septembre. Il est important pour les élèves d'assister ponctuellement à cette ouverture afin qu'ils profitent des premiers enseignements de l'année. L'Académie de Jefferson a tant eu de succès dans l'éducation de notre jeunesse, sous l'éminente direction de M. J. S. Lord, que toute recommandation à cet égard serait superflue. Nous nous bornons à dire que cette institution est un besoin pour le pays et qu'on lit toujours avec plaisir l'annonce de sa réouverture.

AMENDES—Un citoyen a été condamné à dix piastres d'amende pour avoir, par méchanceté, blessé un cheval.

—Un homme de couleur qui avait volé une paire de souliers a été informé qu'il passerait cinq jours en prison s'il ne payait pas une amende de dix piastres.

TENTATIVE DE MEURTRE.—Jules Blanc a été interrogé par le recorder Gastinel sur la prévention d'avoir assailli, avec des intentions de meurtre, M. L. Aubert, à l'encoignure des rues Jefferson et Chartres. Les témoignages ont été très forts contre le prévenu qui a été renvoyé devant la Première cour de district. Cautionnement : $2,000.

Nouvelles de Matamoros.

Nous lisons dans le *Monitor* de la Frontière du 12 août, qu'une concession fort libérale de terres a été faite par l'autorité mexicaine à M. Frank M. Campbell. La concession est de 20 mille acres, au prix de une piastre par acre, payable en cinq ans. M. Frank M. Campbell et ses associés sont obligés de s'y établir dans l'espace d'un an avec un millier de personnes de tout sexe et de tout âge. Sinon ils perdront une quantité de terres correspondante au nombre requis pour compléter le chiffre de mille. Ils pourront faire entrer en libre franchise tous leurs instruments aratoires et ils seront exempts de toute taxe et de tout service militaire excepté contre l'étranger pourvu que ce ne soit pas contre leur mère patrie.

Le 5 août, le ministre des travaux publics a dîné à Brownsville, sur invitation du général Steele. Dimanche 6, il a rendu le compliment en offrant à Matamoros un grand dîner aux généraux Steele, Weitzel, Brown et au colonel Whittlesey, qui se sont ainsi trouvés à table avec les généraux mexicains Fortillas, Mejia et Olvera, les deux préfets, plusieurs aldermen et quelques-uns des notables de la ville.

Comme une preuve de neutralité mexicaine, le ministre de Maximilien avait invité aussi le général confédéré Slaughter. Il y a eu, pendant le dîner, beaucoup d'animation et de cordialité, et avant de se séparer le ministre et le général Steele ont porté des toasts qui ont été fort applaudis par tous les assistants.

Cortina passe toujours son temps à voler des chevaux et des mules, et à assassiner des personnes inoffensives et sans défense. Il se réfugie ensuite sur la rive du Texas. Les journaux de Matamoros s'étonnent de ce que le général Steele ne mette pas un terme à des atrocités qui sont celles d'un brigand et non celles d'un homme ayant un caractère politique.

On fait toujours des préparatifs pour une expédition franco-mexicaine dans la Basse Californie.

Des lettres de Tapic donnent le récit d'une insurrection indienne contre l'administration de Juarez dans la ville d'Hermosillo.

Les journaux de Monterey disent que les troupes sous le capitaine Ney sont parties de cette ville pour Cadareita dans le but de détruire plusieurs bandes de partisans qui existent encore dans cette portion du département voisin de Tamaulipas.

Il n'est pas douteux que la pacification du département de Nueva Leon ne soit bientôt effectuée par l'énergie et l'activité déployées par le col. Jeanningros et la coopération loyale du préfet.

Des ordres ont été donnés pour la réparation des fortifications qui environnent la ville et pour la construction de fortifications nouvelles. Cela fait, il n'y aura plus à craindre que l'ennemi puisse reprendre possession de Monterey.

CHRONIQUE LOCALE

TEMPERATURE.

THERMOMETRE DE C. DUHAMEL, OPTICIEN, No 45, rue de Chartres.

29 août 1865	Fahrenheit.	Centigrade.
6 heures du matin	78	25 1/2
midi	84	28 1/2
3 heures du soir	86	30
6 heures du soir	83 1/2	28

Nous sommes priés de publier le document suivant :

Bureau du Maréchal Prévôt Général des Affranchis.

Etat de la Louisiane,
Nlle-Orléans, 28 août 1865.

A M. T. W. Conway, commissaire-assistant du Bureau des Réfugiés et des Affranchis.

Après examen des affidavits de Mary Francis, Joséphine Durand, Hannah Peters et Lizzie Perkins, devant Hu. Kennedy, maire de la ville de la Nlle-Orléans—affidavits dans lesquels elles se plaignent d'avoir été lésées par le recorder Gastinel et d'autres personnes de la Cour du recorder du Deuxième et du Troisième Districts, après interrogatoire des parties, il a été prouvé que Mary Francis, Joséphine Durand et Lizzie Whitehead furent arrêtées pour violation des ordonnances de la ville et envoyées devant le recorder Gastinel pour être jugées ; qu'ayant été déclarées coupables, elles furent condamnées à une détention dans la Prison de Paroisse, mais relâchées sur paiement d'une légère amende qui ne fut pas extorquée mais payée librement par Hannah Peters et Lizzie Perkins—laquelle amende a été remise au contrôleur de la ville, par le recorder Gastinel. Il a été prouvé en outre que les personnes mises en liberté furent favorisées plutôt que lésées par les accusés.

ANDREW MORSEY,
Capitaine et M. P. G. des affranchis.

MORTALITÉ.—Il y a eu 141 décès dans les limites de la Nouvelle-Orléans, du 20 au 27 août inclusivement.

Les maladies qui ont fait le plus de victimes sont : la fièvre congestive, 10, les convulsions (enfants), 9, la fièvre paludéenne, 8, la consomption, 7, le marasme (enfants) 7, la dyssenterie aiguë, 6, la diarrhée chronique, 5.

Ages.—Au-dessous de 1 an, 20, de 1 à 2, 15, de 2 à 5 ans, 11, de 5 à 10 ans, 14, de 10 à 15 ans, 1, de 15 à 20 ans, 5, de 20 à 25 ans, 7, de 25 à 30 ans, 5, de 30 à 40 ans, 14, de 40 à 50 ans, 16, de 50 à 60 ans, 8, de 60 à 70 ans, 10, de 70 à 80 ans, 1, de 80 à 90, 1 ; non déclarés, 13.

Nationalités.—Angleterre, 2, France, 4, Allemagne, 8, Irlande, 13, Italie, 1, Mexique, 1, Finlande, 1, Prusse, 2, Espagne, 2, Suède, 1, Etats Unis, 73, inconnus, 2, non déclarés, 31.

Il est mort 94 blancs, 31 nègres et 12 mulâtres.

ENREGISTRÉS ET AMNISTIÉS—Le nombre de votants enregistrés hier après-midi, à deux heures, de 3200 ; celui des amnistiés de 2555.

SENTENCES—Une personne qui avait aidé son cousin à déserter, a été condamnée, par le Prévôt, à cent vingt cinq piastres d'amende ou six mois de prison.

—Un homme qui avait volé des mulets en a été quitte pour une amende de deux cent cinquante piastres.

FEUILLETON
LES FOURCHES CAUDINES.
Par AMÉDÉE ACHARD.

XI.

Mme de Chazeuil fut mise au courant de ce qui s'était passé. Elle jeta ses bras autour du cou d'Albertine et l'embrassant :

—Voilà que tu vas être heureuse, dit-elle.

Mme de Merris devint toute blanche en un instant.

—Descends dans ton âme, dit-elle alors, et réponds-moi. Si ta vie avait été semblable à la mienne, épouserais-tu quelqu'un que tu aimerais ?

Antoinette réprima un mouvement de surprise et regarda Mme de Merris.

—Tu vois, tu mentes, reprit celle-ci.

—Non, je m'interroge.

Il y eut un instant de silence.

—Eh bien ! poursuivit la comtesse.

—Je l'épouserai.

—Sans confession ?

—Sans confession : On n'en doit qu'à Dieu.

Et puis les larmes et les prières punissent. Tu t'es lavée dans la douleur et le repentir.

—Ah ! je ne sais pas ! répliqua Mme de Merris en secouant la tête, quelque chose de plus fort que ma volonté, plus fort que tes paroles, me trouble et m'agite. Ai-je bien le droit d'apporter à Jacques un cœur qui ne lui sera pas ouvert tout entier ?

Malgré ce trouble, cependant, et malgré cette agitation, Albertine se sentait pénétrée d'un bien-être qu'elle n'avait jamais connu. Elle respirait avec l'aisance et la liberté d'un voyageur qui s'étend sur un lit d'herbes, à l'ombre des bois, après une journée de marche dans la poussière et sous le soleil. Toutes les heures de sa vie lui étaient douces. Elles ne lui paraissaient plus ni longues, ni pesantes. Mme de Merris comprenait enfin ce que c'est qu'un amour profond, sans bornes, dévoué. Elle en était bouleversée ; par quel miracle d'égarement celle qui l'inspirait avait-elle pu remarquer un M. de Brévans ? Ce souvenir, à tout instant réveillé dans son esprit, la faisait rougir d'elle-même. Faire à M. de Cerclaux l'aveu d'une telle faiblesse, n'était-ce pas déchoir dans son cœur, tomber du piédestal où il l'avait portée ? et pouvait-elle se résigner à un si dur sacrifice ? Des frissons la parcouraient tout entière à cette pensée. Un seul mot, et Jacques pouvait être perdu pour elle à tout jamais. Savait-on quels ravages une pareille découverte exercerait dans l'âme loyale et croyante de celui qui l'aimait ? Sa confession achevée, y resterait-il quelque chose sur quoi son espérance pût s'appuyer encore ? L'estime survivrait-elle, et, l'estime envolée, l'amour ne la suivrait-il pas.

—Non, non, se disait-elle alors, non, je me tairai.

Mais le sentiment nouveau qui la pénétrait d'une vie plus chaude, en quelque sorte plus forte et plus intime, lui inspirait en même temps une pensée plus haute de ses devoirs, et la dissimulation dont elle s'entourait infligeait à sa conscience des supplices dont la suite des jours ne diminuait pas l'intensité.

Jacques n'était plus revenu sur l'entretien qu'il avait eu avec Albertine. Il ne lui parlait jamais de son amour ; elle le voyait, elle le respirait, en quelque sorte, dans les moindres choses. Elle en était imprégnée. Ils vivaient dans une grande intimité qui leur devenait plus douce à mesure qu'elle se prolongeait. Quelquefois la comtesse se demandait pourquoi leur situation ne resterait pas telle qu'on la voyait alors ; mais cette rêverie ne tenait pas contre un instant de réflexion. Le monde ne la tolérerait pas, Jacques ne l'accepterait point. Agitée entre deux courants, mais heureuse d'avoir M. de Cerclaux auprès d'elle, Mme de Merris s'oubliait dans cette incertitude.

Un coup de foudre devait la réveiller.

Un soir en parcourant un journal quelques lignes frappèrent ses yeux qui la firent pâlir. Ces lignes avaient la sécheresse et la précision d'un procès-verbal ou tout au moins d'une note communiquée. "Ce matin, à huit heures, disait le journal, une rencontre a eu lieu dans les bois de Ville-d'Avray, entre M. de C...., connu par ses voyages dans l'Amérique du Nord, et M. de B...., ex-colonel de cavalerie. Cette rencontre que l'intervention des témoins n'a pu empêcher a eu un résultat fatal. Placés à vingt pas l'un de l'autre, les deux adversaires ont fait feu simultanément. La balle de M. de C.... a atteint M. de B.... en plein corps. On craint que la blessure ne soit mortelle."

Un nuage passa devant les yeux de Mme de Merris ; elle tenait encore le journal ouvert sur ses genoux, lorsque la porte s'ouvrit brusquement et Mme de Chazeuil entra. Albertine se leva toute tremblante.

—Que sais-tu ? s'écria-t-elle.

—Rien que ce que tu sais toi-même, répondit Antoinette. J'ai lu comme toi ces quelques lignes.... Ma première pensée a été de courir ici.

—Ah ! je n'y tiens plus ! reprit la comtesse, je saurai la vérité.

Elle mit un chapeau à la hâte, roula un châle autour de ses épaules, et avançant une voiture, elle s'y lança avec Mme de Chazeuil, donna au cocher l'adresse de M. de Cerclaux. Jacques n'était pas chez lui. Il était sorti depuis le matin et n'était pas encore rentré. Mme de Merris regarda son amie. Elle se soutenait à peine.

—On dames sont bien certainement de la connaissance de M. de Cerclaux, dit le concierge, qu'elles se rassurent, il n'est pas blessé.

—C'est donc bien vrai ! s'écria Mme de Merris.

—Oh ! pour cela oui ! Il paraît même que M. de Brévans n'en reviendra pas qu'il n'eût dit qu'un avant qui avait toujours le nez dans les livres put tirer si juste du premier coup, surtout cet homme.

Albertine chancela ; Mme de Chazeuil l'entraîna jusqu'à la voiture ; mais brusquement interpellant le cocher :

—A Ville-d'Avray ! cria Mme de Merris.

La route leur parut interminable à toutes deux. Il y eut des intervalles de longs silences. Mme de Merris avait la pâleur d'une morte sur les joues. Malgré son extrême sensibilité, les larmes ne venaient pas. Antoinette aurait voulu la voir pleurer. De temps en temps, elle lui serrait la main.

—Te rappelles-tu le temps où tu assurais que ce qui me manquait était un malheur, dit Albertine tout à coup ; ah ! rien ne me manque plus, à présent.

En approchant de Ville-d'Avray, elle mit la tête à la portière. Un certain nombre de personnes étaient réunies auprès d'une petite maison, au bord d'un champ.

—C'est là, dit la comtesse.

Mme de Chazeuil interrogea un jeune homme qui se promenait à l'écart, lentement. Elle apprit que M. de Brévans respirait encore, mais il n'avait plus sa connaissance et l'on pensait qu'il n'irait pas jusqu'au matin. En regagnant la voiture, elle aperçut Mme de Merris qui s'était mise à genoux contre la maison et qui priait. Tout son corps tremblait. Une lumière brillait derrière une fenêtre. Des ombres allaient et venaient dans la chambre.

—Est-ce moi ! moi ! dit Mme de Merris, tandis que Mme de Chazeuil l'arrachait à ce voisinage funèbre.

Antoinette la ramena à Paris dans un état horrible. M. de Cerclaux venait de passer chez la comtesse. Un mot avertissait Albertine qu'il reparaîtrait dans la soirée.

—Ne me quitte pas ! dit-elle à Mme Chazeuil.

Vers onze heures on annonça M. de Cerclaux. Il alla droit à Mme de Merris et lui baisa la main.

—Je vois à l'air de votre visage, dit-il, que vous n'ignorez rien de ce qui s'est passé. Il m'est arrivé de défendre ma vie dans les déserts du Nouveau Monde, mais, je l'avoue, jamais la vue du sang humain n'a produit une telle impression sur moi.... Cette fois, j'étais le provocateur ; cependant je ne regrette pas ce que j'ai fait.

Mme de Merris voulut parler. Son visage se revêtit subitement de la couleur de la cire et sa tête se renversa en arrière.

—Epargnez la, dit Mme de Chazeuil à Jacques.

M. de Cerclaux se leva.

—Vous lui direz, Madame, reprit-il, que ce que j'étais hier, je le suis aujourd'hui.

Dès le lendemain, Albertine eut une connaissance entière de ce qui s'était passé. Un hasard avait mis en présence M. de Cerclaux et M. de Brévans dans une rencontre d'hommes groupés autour de la même table. Au courant de la conversation le nom de Mme de Merris fut prononcé.

—Elle ne se marie donc pas ? dit un curieux.

Un chef répondit. Quelqu'un interpella M. de Brévans.

—Que ne vous mettez-vous sur les rangs ? lui dit ce nouvel interlocuteur. Mme de Merris est telle qu'on peut abdiquer à son profit les privilèges du célibat....... D'ailleurs, vous avez des droits, ce me semble.

—Oh ! les plus tristes de tous ! répliqua d'un ton dur l'ex colonel de chasseurs.

—Lesquels, s'il vous plaît ? demanda Jacques d'une voix claire.

M. de Brévans crut voir une sorte de défi dans cette question. L'accent, en outre, était amer et vif.

—Les droits qu'on a quand on est nommé à l'ancienneté, répliqua-t-il.

On partit d'un éclat de rire autour de la table. M. de Cerclaux devint blanc.

Une heure ou deux après, et lorsque le souvenir de cet incident se fut perdu dans le tumulte de la conversation, Jacques s'approcha de M. de Brévans.

—Monsieur le vicomte, lui dit-il tout bas, j'ai une réparation à vous demander de l'insulte que vous venez de faire à Mme de Merris.

Le colonel regarda M. de Cerclaux d'un air de hauteur.

—Est-ce un droit avez-vous de prendre sa défense, s'il vous plaît ? répondit-il.

—Mme de Merris m'a fait l'honneur d'être ma fiancée.... mais le monde lui en a refusé la protection de sa famille, de plus, j'ai pour elle une tendresse respectueuse que je ne me permets jamais de laisser impunie toute parole qui, en ma présence, l'outragera.

—Je suis à vos ordres, répliqua M. de Brévans.

On résolut séance tenante de se rencontrer le lendemain dans les bois de Ville-d'Avray. Quelques mots avaient mis le colonel au courant de la vie et des occupations de M. de Cerclaux. Avec une sorte de courtoisie chevaleresque, et dans la pensée qu'un savant ne devait pas manier l'épée avec une grande sûreté, il fit choix d'un pistolet qui pouvait égaliser les chances entre eux. Informé de cette détermination, M. de Cerclaux réclama.

A continuer.

POUR LES OPELOUSAS.—Le steamer PAULINE d'une marche rapide et d'un léger tirant d'eau, partira ce soir à cinq heures pour les Opelousas. Ce steamer est commandé par le capitaine Jacob Worly et nous le vous dire que nous les passagers, depuis le premier jour[illegible]... M. Joe Colopy est le commis.

Bulletin Financier.

Mercredi soir, 29 août.

Le calme a régné dans presque toutes les branches de commerce et il ne s'est vendu que 1,400 balles de coton à des prix irréguliers ; quelques lots ont changé de mains avec des baisses et d'autres aux prix d'hier. Les transactions auraient été considérables si les facteurs s'étaient montrés plus disposés à faire face à la demande aux prix courants ; les acheteurs, d'autre côté, n'osaient pas se prononcer qu'à des conditions trop onéreuses, les qualités qu'ils étaient chargés de prendre.

Le cours de l'or a été irrégulier. Le marché a ouvert à 143 à 144, puis est tombé à 143, est monté à 144 1/4 et a clos à 143 3/4 à 144 contre 144 hier soir. Les opérations embrassent $1600 et $5 000 à 143—$5 000 à 143 3/8—$5 000 à 143 1/2—$10 000 à 143 3/4—$10,000 et $15,000 à 143 7/8—$5 000 à 144 et des lots de $5,000 et $5,000 à 144 1/8—$5,000 à 144 1/4—$5,000 à 144 1/8—$5,000 à 144 1/4—$5,000, et quatre ou cinq lots, achetées par une seule personne, à 143 7/8 à 144—$5,000 en pièces d'or de 20 fr. Il n'a pas été annoncé de ventes d'argent.—Le *Mariposa* n'a point apporté d'or et le *Fung Shuey* n'a apporté que $10,000.

Le change étranger a continué à être ferme. Les ventes de sterling ont été de 30,000 livres dont environ 6000 à 150 les traites connaissements et 152 à 152 1/2 clear, 10,000 livres en traites connaissements à 151 ; une traite de 1700 livres à 153 ; 2000 livres et une autre traite à 153 1/2 ; 2000 et 4800 livres à 154 ; 4000 livres de banque à 154 1/4. Les ventes de francs comprennent une somme nommée à 3 58 3/4 et 3 70. Le sterling peut être coté à 149 à 151, celui des particuliers à 154 à 155 celui des banques ; le change sur France, 3 68 3/4 à 3 77 1/2. La banque d'Amérique achète des traites sur la Havane à 144.

Le change sur le Nord est resté ferme aux cours antérieurs. Les banques et les courtiers ont tiré sur New York à 1/2 à 5/8 d'escompte, 5/8 a été le taux dominant. Au dehors, il y a eu de fortes transactions à 3/4 et 7/8 d'escompte à vue sur New York, 3/4, 7/8 et 1 à un jour de vue, 1 1/4 à trois jours, 1 1/8 et 1 1/4 à cinq jours, 1 1/4 à dix jours, 2 à trente jours. Nous remarquons, parmi les ventes $15 000 à un jour de vue à 3/4, $40 000 à 7/8 et 15,000 à trente jours à 2.

Nous n'avons ni ventes d'actions ni ventes de bons de la ville à annoncer. Ces dernières sont nominales à 78 à 79 les consolidés et 69 les émissions en faveur de chemins de fer.

Les ventes de billets de banques comprennent $3000 de la banque de la Louisiane, en plusieurs lots, à une seule personne, à 40 cents à la piastre. Quelques billets de la banque du Crescent ont rapporté 81 ; les détenteurs en exigent 85. Nous cotons les billets de la banque de la Louisiane à 37 à 40 cents à la piastre, ceux de la banque de l'Etat de la Louisiane à 58 à 60, ceux de la banque de la Nlle Orléans à 66 à 70, ceux de la banque des Marchands à 60 à 65, ceux de la banque de l'Union à 75 à 75 1/2, ceux de la banque du Crescent à 75 à 81 et 85.

Décédé le 28 courant, à 10 1/2 heures du soir, PAUL DEBLIEUX, à l'âge de 44 ans. Les amis du défunt et des familles Deblieux et Conand, sont priés d'assister, sans autre invitation, à ses funérailles qui auront lieu ce matin à 9 heures précises. Le convoi partira de chez le défunt, rue des Magasins No 508.

Décédée, hier, à sept heures du matin, à l'âge de 30 ans, dame HIPPOLYTE BELOT. Les amis et connaissances des deux familles Belot et Sindos sont priés, sans autre invitation, d'assister à ses funérailles qui auront lieu cette après-midi à quatre heures. Le convoi partira de sa dernière demeure, rue Claiborne entre Ste Anne et Orléans.—Clergé St Louis.

PAR LE TÉLÉGRAPHE.

DÉPÊCHES TRANSMISES A L'ABEILLE

New York, 29 août—Montgomery Blair, dans un discours prononcé à Clarksville, a déclaré que la nouvelle loi d'élection du Maryland était inconstitutionnelle.

Il s'est expliqué d'une manière très sévère à l'égard des secrétaires Seward et Stanton et du juge Holt.

Un accident arrivé sur le chemin de fer de Long Island a fait périr cinq personnes.

L'interrogatoire du jeune Ketchum a commencé aujourd'hui.

Le coton est languissant et nominal à 44 cts. Le mess pork est à $32 50.

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE,
Mardi soir, 29 août.

COTON—Le marché a encore été calme aujourd'hui, mais les ventes ont pu s'élever à 1400 balles, dont 700 prises par un acheteur et 250, 100, 100, 100, 85 et 60 par d'autres. Les prix ont encore été plus irréguliers. Dans quelques cas on a accepté des chiffres qui accusaient une nouvelle baisse—celle et de 1c—et dans d'autres les acheteurs ont payé les prix antérieurs. Presque tout l'approvisionnement qui se trouve entre les mains des facteurs, pour être vendu, a été retiré et on n'en disposera que pour des prix pleins. Du barely good ordinary s'est vendu à 34 cts, mais cela sous des circonstances qui ne prêtent pas de base aux cotes. En vue de ces remarques, nous répétons pour le moment nos cotes antérieures, c'est à dire : ordinary 31 à 33 cts, good ordinary 36 à 37, low middling 39 à 41, middling 42 à 44.

ETAT DU COTON

Stock en mains le 1er sept 1864...balles		4575
Reçu aujourd'hui	1619	
" précédemment	265510	
		267129
		271704
Exporté aujourd'hui	3919	
" précédemment	183929	
		187848
Stock en mains et à bord de navires non expédiés		83856

SUCRE ET MELASSE—Nous avons encore à signaler un marché fort calme, la demande ne s'y faisant que pour le détail et aux prix antérieurs. Quelques boucauts de sucre jaune clarifié, commun, de la Louisiane a changé de mains à 15 cts, et quelques boucauts de fully fair de Cuba à 14 1/4 cts la livre. Nous avons entendu parler d'une vente de mélasse de Cuba, mais les détails de cette transaction n'ont pas transpiré.

PRODUITS DE L'OUEST—Il se fait considérablement d'affaires en détail, en magasin, mais, au débarcadère, les lots ronds se vendent difficilement et le marché en général est fort calme.

FARINE—Le marché est très calme et déclinant. Les commerçants sont pourvus de cet article et attendent une baisse dans les prix. Les ventes d'aujourd'hui ont embrassé 250 barils à —, 100 de commune à $7 75, 100 de superfine à $8 75, 100 de à $9 20, de low extra à $11 50 et 60 de à $11 75 le baril.

GRAINS—L'approvisionnement de grains excède la demande qui est limitée et locale, et les ventes d'aujourd'hui se sont bornées à 100 sacs de maïs jaune, de choix à $1 et 1500 sacs d'avoine dont 160 à 1 14 de nouvelle, mauvaises, à 40 cts, 145 nouvelle, bonne, à 48, 100 à 123 à 50 cts, 200 de vieille et de nouvelle, mélangées à 50 et 250 de vieille prime à 60 cts le boisseau.

SON—Hier et aujourd'hui, sans avis préalable il s'est vendu 1800 sacs de cet article, à $1 05 les 100 livres.

PORC—Le mess se détaille à $31 75 à $32 le baril.

FOIN—47 balles de foin de l'Ouest vendu à $30 la tonne.

BACON—9 barriques d'épaules, vendues à 19 cts la livre.

TOILE D'EMBALLAGE DE L'INDE—Un lot de 100 balles, devant arriver, vendues à 24 cts le yarde, et 40 balles vendues par les détaillants à 24 1/2 cts.

CAFÉ—Le Rio se vend en détail à 31 cts pour l'inférieur, 31 1/2 cts pour le fair et 32 cts pour le prime.

FRET—Le marché au fret continue à être actif et la place disponible est rapidement prise à 7/8 ct par livre de coton sur navires à voiles pour New York et 1 ct sur steamships. Les navires à voiles pour Liverpool obtiennent 7/16 et pour le Havre 1 1/2 ct la livre.

MARCHE AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 29 août 1865.

[illegible]

Bœuf de l'Ouest, 1re qualité, par liv. net.	— à 15	
" 2me qualité, par liv. net.	— à 13	
" du Texas, 1re qualité	— à 11	
" 2me qualité	— à 9	
Bœuf de France, 1re qualité	— à 10	
Cochons	— à 10	
Moutons	4 00 à 5 00	
Vaches à lait	40 00 à 100	
Veaux de lait	[illegible]	

E. ROGER & Co.,
Encanteurs, 45 et 47, rue de la Vieille Levée.

M. CHARLES T. NASH s'occupera des ventes de PROPRIETES FONCIERES, ACTIONS, BONS et autres valeurs.

CARGAISONS et autres ventes au dehors. Avances sur consignations.

DROGUES, MEDICAMENTS,
PEINTURES, HUILES, &c.

CUSACHS & OGDEN,
Encoignure Royale et St-Philippe,

IMPORTATEURS
ET MARCHANDS EN GROS
DE
Drogues,
Médicaments,
Peintures,
Huiles,
Huiles essentielles, &c.

Ont constamment en main un assortiment complet des articles ci dessus.

AINSI QUE
Tous articles pour TEINTURIERS,
DISTILLATEURS
PARFUMEURS
PEINTRES, &c. &c.

Aussi—INDIGO Guatemala et BOUCHONS de tous grandeurs et qualités.
30 août—1m

SUCCESSION DE Mme ANTONIO FREITAS.

Les créanciers de cette succession et de la communauté qui a existé entre M. et Mme Freitas, sont priés de présenter leurs comptes à Paul E. Bercier, avocat de l'administrateur, [illegible] Passage de la Bourse No 47, entre Bienville et Douane.

AVIS.

Ni le capitaine ni les consignataires du steamer ANDALUSIA ne seront responsables des dettes de l'équipage.

AVIS.

Le steamer ANDALUSIA arrivé de Boston, est en déchargement au poteau 15, 1er District. Les consignataires sont priés de venir recevoir leurs marchandises sur la levée, autrement elles seront emmagasinées à leurs frais et risques. Les comptes du fret doivent être payés au bureau de WM PREHN & Co, agents, Rue Carondelet, No 31.

Briques du pays.

UN MILLION CINQ CENT MILLE briques de première qualité,
A vendre par C. CAVAROC & CO,
116 rue Royale.

Merrains.

SOIXANTE MILLE merrains, premier choix (pipes, barriques et tiercons),
A vendre par C. CAVAROC & CO.,
116 rue Royale.

Huile d'olive J. Plagniol.

SIX CENTS caisses huile d'olive J. Plagniol, à livrer par le navire Grahame Poley, incessamment attendu de Bordeaux,
A vendre par C. CAVAROC & CO,
116 rue Royale.

Vins rouge et blanc.

QUATRE CENTS barriques vin rouge, do vin blanc,
20 barils do
200 caisses vin rouge,
100 do do
à livrer par le navire Grahame Poley et à vendre par C. CAVAROC & CO,
116 rue Royale.

Champagne Duc de Montebello

CENT CINQUANTE paniers champagne Duc de Montebello, en magasin et à vendre par C. CAVAROC & CO.,
116 rue Royale.

Vins en caisses.

CENT VINGT CINQ caisses vin rouge, Château Dillon, Château Terrefort, Léoville, Sauternes,
et vin blanc,
En magasin et à vendre par C. CAVAROC & CO,
116 rue Royale.

Egaré ou volé.

Il a été volé sur la plantation T. Conand, un chien [illegible] CHIEN à longs cheveux blancs, ayant une légère blessure à la tête, répondant au nom de TATAU. Une récompense [illegible] à celui qui le rendra à la plantation, ou à l'épicerie de B. LARGO à Alger.

ATTENTION.

L'attention des acheteurs est appelée sur la farine que M. D. E. Morphy, encanteur vend aujourd'hui.

INSTITUT St-LOUIS,
POUR LES DEMOISELLES,
275, rue Dauphine.

LES cours de musique vocale dans cette institution reprendront à partir de septembre, sous la direction de Mme C. Boudousquié—la même direction a ce professeur et distingué cette branche de la musique, désire prouver aux familles qu'elle veut faire marcher de pair l'étude du chant avec celle du piano, toujours dirigé par Mme Leffenbeurre, aidée de Mme Henri Deron.

La classe de Dessin et de Peinture est aussi l'objet des soins assidus et habiles qui doivent développer chez les demoiselles le goût de cet art si charmant.

L'Institut St-Louis, comme on le voit, tient à rester à la hauteur de la réputation qu'il s'est acquise. Études complètes, éducation religieuse, morale et surtout en rapport avec les devoirs de l'homme et de la Mère.

Le local de l'Etablissement est [illegible] situation agréable et appropriée [illegible]

N. B.—Les élèves en dehors de l'Institut sont admises aux leçons de chant et de dessin.

Institut St Charles,
Rue Bourbon, en face du Théâtre de l'Opéra, entre les rues St Louis et Toulouse.

Mme MACÉ annonce respectueusement que son institut sera ouvert, pour la session de 1865–6, LUNDI, 4 septembre. Pour les conditions, s'adresser à l'Institut, au 164 Bourbon.

Académie Jefferson,
Rue Bourbon, No 93—Nlle Orléans,
Sous la direction de G. J. LORD.

CET ancien établissement s'ouvrira le 4 septembre prochain, LUNDI. [illegible]

GROCERIE A VENDRE.

UNE Grocerie avantageusement située dans le Deuxième District [illegible]

A. MILLER & SON, HOMMES [illegible]
Exchange Alley, No 10,

VIENNENT de recevoir un grand assortiment de [illegible]

TROIS CENTS BALLES TOILE D'EMBALLAGE [illegible]

CHANGEMENT DE LOCAL.

[illegible]

Ordre Hiérarchique Conservateur des Représentants.—3me District. Ce soir MERCREDI, 30 de courant, [illegible]
Auguste VIAVANT.
Francois TOUSSAY, Secrétaire.

DUPONNENBERG.

UNE bonne cuisinière, [illegible]

A LOUER.

Une belle maison [illegible]

A VENDRE.

Plusieurs résidences [illegible]
JUSTE FONTAINE & CASTANEDO

Propriétés foncières et lots de maisons.

JUSTE FONTAINE & A. CASTANEDO,
Courtiers et agents, Passage de la Bourse, 50

A LOUER.

Plusieurs chambres [illegible]
ABAT & GENERES, 37 rue Royale

A LOUER.

Une jolie maison à loner, [illegible] A. H. FOURNET.

A LOUER

L'HOTEL D'ORLEANS, situé rue de Chartres [illegible]
A. BOCHEREAU & CO.

74..... RUE DU CANAL 74

Magasin jadis occupé par C. H. Slocomb & Co.

WALLACE & Co.

Les marchands de la ville et de la campagne sont invités à venir visiter notre

STOCK
DE MARCHANDISES SECHES D'AUTOMNE
BOTTES, SOULIERS,
Chapeaux et Vêtements.

Nous recevons, par chaque steamer du Nord, des marchandises choisies des ventes et des manufactures de New York, que nous vendrons à une légère hausse sur le coût du Nord.

BOTTES ET SOULIERS
DE NOTRE MANUFACTURE DE BOSTON.

Nos facilités sont telles que nous ne devons pas être et NE SERONS PAS SURPASSÉS dans le rapport du bon marché.

WALLACE & Co.,
Rue du Canal No 74,
Rue de la Commune Nos 31, 33 et 35.

Bureau pour le recouvrement de réclamations dans l'Ouest de la Louisiane.

VICTOR BURTHE & A. L. TROUARD, [illegible]

A VENDRE.

RENOVATEUR VEGETAL SICILIEN DES CHEVEUX DE HALL.

[illegible]

INSTITUTION LOCQUET,
Pensionnat, demi-pensionnat et externat,
POUR JEUNES DEMOISELLES,
199 et 201 rue de Conti, [illegible]

[illegible]

AVIS
RENTRÉE DES CLASSES
Collège Jefferson.

[illegible]

INSTITUTION MARTIN.
PENSIONNAT ET EXTERNAT
Rue de Bayou.....
M. E. MARTIN [illegible]

COLLEGE St-CHARLES.

L'ANNÉE scolaire du Collège St-Charles (Grand Coteau) [illegible]

Institut St-Charles
Dirigé par Mme C. MACÉ.
Pensionnat et Externat pour les Demoiselles.
164......RUE BOURBON......164
En face de l'Opéra.

CETTE institution [illegible]

INSTITUT ST-LOUIS
POUR LES DEMOISELLES
Dirigé par Mme DERON,
275......RUE DAUPHINE......275

ON sait, depuis [illegible]

ST.CLAUDE INSTITUTE.

E. G. DUREL .... L. MILLIERE

A l'angle de la rue St. Claude et de celle des Ursulines.—(Ex-Institution Kernan)

COURS d'anglais, de français, de mathématiques, [illegible]

James M. Brooks .... Hugh MacDonald
BROOKS & MACDONALD,
COURTIERS DE COTON ET NEGOCIANTS COMMISSIONNAIRES,
No .... Rue Carondelet ..... No
[illegible]

AVIS

M. A. LOGAN, [illegible] VAN RENTHUYSEN & Co [illegible]

A VENDRE POUR CAUSE DE DEPART
UN CAFÉ bien achalandé, [illegible]

DE FONDERIE [illegible]
A meilleur marché que jamais.

[illegible]

A VENDRE.

150 [illegible]

DISSOLUTION.

[illegible]

Académie de Musique.
RUE ST-CHARLES.

SPALDING, ROGERS & BIDWELL .... Propriétaires
L. BAKER .... Directeur.

MERCREDI soir, 30 août,
[illegible] ELIXIR OF YOUTH or MAGIC MARRIAGE, [illegible] ROSETTA OR THE MOUNTAIN MAID.

Grand Bal de Charité
Donné par les Jeunes Gens de la Nlle Orléans, à la salle de l'Opéra, rue Bourbon, le SAMEDI, 16 septembre 1865.
Comité d'arrangement.

[illegible]

POUR INDIANOLA—Le goélette CHIEF [illegible]

PO R VERA-CRUZ—Le goélette anglais [illegible]

POUR MATAMOROS—Le goélette CAMILLE [illegible]
J. M. ORIOL, 127 Vieille Levée.

Goëlette à vendre.

A vendre à l'amiable une goélette neuve de port de vingt tonneaux. [illegible]
J. LUCET.

BROUSSARD & FOSTER,
Agents de propriétés foncières,
58.... *Rue Commune*..... 58.

OFFRENT à vendre ou à louer des HABITATIONS [illegible]

E. GIQUEL,
186.....RUE DU CANAL.....186

VIENT de recevoir et continuera de recevoir un assortiment complet de

Marchandises d'automne et d'hiver

Il appelle respectueusement l'attention de sa nombreuse clientèle sur les articles suivants:

DRAPS.
CASIMIRS—unis et de fantaisie.
CORDERIES—assortis.
FLANELLES—blanche, gilet, [illegible]
FLANELLES Opéra—toutes couleurs.
FLANELLE [illegible]
FLANELLE [illegible]

COUVERTURES.
COTONNADES.
JEANS KENTUCKY.
ETOFFES A CARREAUX.
OSNABURGS.
STRIPES.
JEANS CAMLET
DENIMS

ETOFFES unies,
MOUCHOIRS,
CREPE, [illegible]
TOILES, [illegible]

Et un mot toutes les
MARCHANDISES D'HABITATION.

Aussi, Mr. ALEXIS, actuellement à New York, [illegible]
COTONS—écrus, blancs et imprimés

Et enfin un assortiment complet de
ARTICLES DE BLANC,

[illegible]

Nous disons aux JOBBERS et aux PROPRIETAIRES DE MAGASINS DE CAMPAGNE [illegible]

[illegible]

Cercles en fer "Arrow"

NOUVEAU MOYEN de [illegible]
PATENTE ROYALE—[illegible]

[illegible]

GIVEN, WATTS & CO.
[illegible]

Banque d'Amérique.
Nouvelle-Orléans, 25 août 1865.

CETTE BANQUE [illegible]
[illegible] FORTIER, caissier.

La Salle de Lecture de Commerce de la Salle d'Echange
A LA BOURSE DES NEGOCIANTS ET DES ENCANTEURS, rue Royale, Nouvelle Orléans.—[illegible]

RESTAURANT A VENDRE.

L'INSTALLATION du restaurant [illegible]
J. A. DEL TRGO.

A VENDRE.

UNE GRANDE CARCASSE DE BATEAU servant de WHARF [illegible] MACHINES DE BATEAU. [illegible] CLOCHE EN CUIVRE, [illegible]
N. J. WILSON & Co.

A LOUER IMMEDIATEMENT.

[illegible]

MAGNOLIA WHISKEY.
VERMOUTH.
VIN ROUGE.
[illegible] S. SAMLY-BLANCHARD, Jr.

Avis.

TOUTES les personnes [illegible]

Wm S. WHITAKER,
AGENT DE RECLAMATIONS.

[illegible]
Wm S. WHITAKER.

Changement de domicile
MODES, ROBES ET CONFECTIONS

Mme. Vve. WEISZ, [illegible]

Manufacture de chapeaux de la Louisiane.

R. F. DUNN & Co.,
MARCHANDS ET FABRICANTS EN GROS
Rue de la Commune, No 61.

Un grand assortiment [illegible]

BOTTES ET SOULIERS

[illegible]

Avis de Société.

[illegible]

E. F. MARCHAND IMPRIMEUR.
201......RUE DE CHARTRES......201

ORDRE RELATIF AU COTON.

Département du Trésor.
Washington, 28 juillet 1865.

MONSIEUR—J'ai reçu, aujourd'hui, Mr. O. H. Cutler [illegible]

[illegible]

O. H. CUTLER,
Agent Spécial du Département du Trésor.

Département des Travaux Hydrauliques.
Banque du Commerce de la Nouvelle-Orléans.

Nlle Orléans, 3 août 1865.

[illegible] UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE des actionnaires [illegible]
A. H. PERCY.

GRAND EXPRÈS DU NORD, de l'Est et de l'Ouest

Capital — Trois millions de piastres.
Bureau, à la Nlle Orléans— Rue Carondelet, au coin de la rue Commune.

Cette ancienne Compagnie expédie journellement ce Express pour tous les ports des Etats-Unis et des Canadas.

Elle a ouvert des bureaux à Galveston, Houston, Brownsville, San Antonio et d'autres points du Texas.

Elle a, en plus, à New York, à l'Express de la Californie de Wells, Fargo & Co, et au Grand Express Européen dans toutes les parties de l'Europe.

[illegible]
A. LOCKWOOD, agent.

Compagnie d'Exprès d'Adams.

Exprès pour le Texas.

LA COMPAGNIE D'EXPRÈS D'ADAMS [illegible] GALVESTON, HOUSTON ET AUTRES POINTS DU TEXAS.
[illegible] A. LOCKWOOD

Exprès de la Rivière Rouge:

[illegible] ALEXANDRIA, GRAND ECORE, BATON ROUGE [illegible]

SOMMES D'ARGENT, LETTRES, PAQUETS DE VALEUR ET TOUTE ESPECE DE FRET

[illegible]

C. J. MACLELLAN,
[illegible] RUE DU CANAL, No 54.

AVIS.

[illegible] HAYES, SANDERS & CO. [illegible] JOHN E. WILLIAMS & SANDERS. [illegible]

AVIS.

Banque de la Nouvelle-Orléans.

[illegible]

Whisky de Dexter.
WHISKY DE DEXTER

[illegible] JNO. E. MORISON & Co. [illegible]

AVIS

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE HOPE, [illegible]

—DIRECTEURS—

[illegible]

Assurances contre les risques de mer, de rivières et d'incendie.

COMPAGNIE D'ASSURANCE HOME DE N. YORK.

[illegible]
GEO. A. FOSDICK.

Chaînes de Cotes, &c.

[illegible]

SAVON! SAVON!

A VENDRE par S. HESSY, No 3, rue Tchoupitoulas, PALM SOAP de A. BILLAUD [illegible]

MARSEILLES SOAP, [illegible]

Une bonne nouvelle !!!

TOUS les OUVRIERS et ENTREPRENEURS [illegible] CAFE ROYAL [illegible]

[illegible]

GUERISON RADICALE
DE LA DYSENTERIE, LA DIARRHÉE ET FLUXION DE POITRINE,
Par le docteur T. ANTOINE.

MALADIES SECRÈTES.

Mr. E. GAUSOT, [illegible]

Opiat et Injection du Dr. Gausot.

[illegible]

MALADIES.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR O. VALETON, encanteur.

MERCREDI, 30 août, à 10 heures A. M., [illegible] Gravier, [illegible]

Marchandises sèches, meubles, &c.

PAR E. M. JACOBS, encanteur.

[illegible]

Farine ! Farine ! Farine !!
PAR D. E. MORPHY, encanteur.

[illegible]

Vente de Beurre par ordre des gardiens du Port.

PAR D. E. MORPHY, Encanteur.

[illegible]

Vente de Beurre, par ordre des gardiens du Port.

PAR D. E. MORPHY, Encanteur.

[illegible]

Vente renvoyée au 1er septembre.

PAR S. GUINAULT, Encanteur.

GROCERIES. [illegible]

VACHERIE.

PAR S. GUINAULT, encanteur.

[illegible]

Vacherie ! Vacherie !

Vente pour cause de dissolution de société entre M. W. Thomas et [illegible]

PAR S. GUINAULT, encanteur.

[illegible]

Succession de Louis Falo—No 21,967.

PAR S. GUINAULT, encanteur.

[illegible]

Succession de Robert [illegible]—No 25,309—

PAR S. GUINAULT, encanteur.

[illegible]

PAR G. DE FERIET, encanteur.

[illegible]

GROCERIES.

[illegible]

Succession d'Antonio Bregnern—No 26,459.

PAR G. DE FERIET, encanteur.

[illegible]

BUREAU DU BOARD DES ASSUREURS

[illegible]
JAMES M. WHEELER.

VINS, LIQUEURS, etc.

10 pipes genièvre de Hollande, [illegible]

[illegible]

PRODUITS DE LA HAVANE.

500 [illegible]

ARTICLES DE MODES.
Arrivages récents de MODES ET ARTICLES EN PAILLE.

[illegible]
W. DAUPHIN, 98 Bourbon.

PRODUITS DE CUBA ET AUTRES

[illegible]
WM. H. VREDENBURGH.

A VENDRE.

200 [illegible]

[illegible] JAMES E. BLAIR & CO [illegible]

CUISINIERES FRANCAISES.

[illegible]

CONSIGNEURS.

[illegible]

A L'ENCAN.
Vente par Hoffman & Marks.

PAR HOFFMAN & MARKS,
S. S. HOFFMAN, encanteur,
Bureau, rue de Chartres No 30.

MERCREDI, [illegible]

[illegible]

SAN-[illegible]

Couteaux et fourchettes de table et coutellerie
Rue de Bienville.

250 caisses bottes, souliers et brodequins.

30 caisses chapeaux pour hommes et garçons.

[illegible]

PAR GABRIEL LEAUMONT.

[illegible]

Succession de Joseph [illegible]—No 25,417.

PAR RENE GUTIERREZ, encanteur.

[illegible]

Succession de Marville [illegible]—No 25,509.

Vente de Groceries et Meubles.

PAR RENE GUTIERREZ, encanteur.

[illegible]

PAR E. ROGER & CO,
DAJAN, encanteur.

[illegible]

PAR VINCENT & Co,
[illegible]

AVIS JUDICIAIRES.

[illegible]

Avis d'encan.

[illegible]

AVIS.

[illegible]

Dry goods. Dry goods.
C. JAUBERT & CO.
20 Rue de Chartres 20

[illegible]

Produits de la Havane.

160000 [illegible]

Prosper Camus,
NOTAIRE PUBLIC,
RUE ROYALE,
—AU PREMIER—
Entre St-Louis et Conti.